Vendredi, 30 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 16.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.... .	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS. .	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. Ch. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 29 MARS 1849.

LA NON-INTERVENTION.

On embrouille de nouveau la question italienne avec ces mots : *Intervention* et *non-intervention*. Ces mots n'ont jamais rien signifié en diplomatie. Ceux qui les ont créés et leur ont donné cours, Louis-Philippe, Thiers et Guizot, ne voulaient trouver qu'une expression à double sens, pour dire à l'étranger que la France n'agirait pas, et faire croire en même temps à la France que l'étranger n'agirait pas non plus.

Les majorités successives des Chambres philippistes comprenaient le sens intime du système de non-intervention qui excusait leur inaction sans empêcher en rien l'action de l'étranger. L'étranger, il faut lui rendre justice, a plus d'une fois, dans des proclamations officielles, témoin celle de Milan de 1831 et celle de Pétersbourg de 1832-33, etc., expliqué et fixé la véritable signification du mot de non-intervention, comme système obligatoire pour la France seule.

En parlant de la France, l'étranger ne voulait évidemment désigner que la France officielle; le Peuple français a toujours compris comme nous ce mot barbare de non-intervention créé par Louis-Philippe, mis hors d'usage par la révolution de Février, et rétabli dans le dictionnaire diplomatique par M. de Lamartine.

La non-intervention, qui du temps de Louis-Philippe exprimait l'abandon successif de la Romagne, de la Pologne, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Egypte, de Montevidéo, etc., exprime aujourd'hui l'abandon immédiat à l'ennemi de la frontière française, l'abandon du Piémont et de la Savoie. Ainsi, après avoir laissé prendre à la coalition tous les postes avancés, on lui ouvre maintenant les portes de la cité.

Le ministère promet d'aviser pour assurer l'intégrité de l'Etat Sarde. Le ministère sait très-bien que l'ennemi n'a aucune idée de démembrer la Sardaigne et de s'en approprier le territoire. Le ministère se flatte d'empêcher l'ennemi de faire ce que celui-ci n'a nullement l'intention d'exécuter.

Le Piémont et la Sardaigne ont été érigés en royaume, de même que les Pays-Bas, comme des corps d'observation et d'avant-garde contre la France. Par deux révolutions successives la France a entraîné ces corps dans sa sphère d'action; aujourd'hui, pour la coalition, il s'agit de les ressaisir et de les réorganiser toujours contre la France. L'Autriche ne ferait même aucune difficulté d'ajouter aux Etats sardes les acquisitions qu'elle doit à la révolution, Parme, Plaisance, peut-être la Lombardie entière, pourvu que le maréchal Radetzki conservât dans le cabinet de Turin la même influence que Metternich avait dans les conseils de la Restauration comme dans ceux de Louis-Philippe.

Encore une fois, à Rome, à Varsovie, à Bruxelles, à Madrid, comme aujourd'hui à Turin, on attaque et on défend les mêmes intérêts qui luttent dans les rues et dans l'Assemblée nationale.

Depuis le coup de foudre d'hier, nous n'avons rien appris de nouveau d'Italie.

Les journaux de Turin ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris. Du reste, ils n'auraient pas pu nous en apprendre plus long que ce que le bref langage du télégraphe nous en a dit hier. Cependant on nous assure que les généraux Durando et Passalacqua se trouvent parmi les morts, et que le général Perrone a été blessé mortellement; cela indiquerait que la victoire a été vigoureusement disputée.

Nous nous abstenons de mentionner tous les bruits contradictoires qui ont circulé aujourd'hui à Paris sur le désastre des Piémontais. Ces bruits n'offrent aucun caractère de vraisemblance.

On nous assure ce soir que la République aurait été proclamée à Turin, et que le général Marmora, à la tête de 16,000 hommes échappés à la défaite, serait entré en Toscane.

Ces deux nouvelles méritent confirmation.

Charles-Albert s'est dirigé vers le Portugal. Il doit en ce moment être hors de France. C'est du moins ce que M. le ministre de la marine a annoncé à quelques représentants.

Nous recevons de M. Ricciardi, un de nos collaborateurs, copie de l'adresse suivante à l'Assemblée nationale, adoptée par les Italiens présents à Paris, qui s'étaient réunis ce matin à cet effet. Nous nous empressons de l'insérer, les sentiments qu'elle exprime étant parfaitement identiques aux nôtres :

« Citoyens représentants,

» Nous serons courts, car il doit être question plutôt d'agir que de parler; un ennemi, fort surtout du morcellement de notre pays, vient d'infliger un échec à nos armes. Malgré la bravoure de nos troupes, l'Autrichien est au cœur même du Piémont. Nous ne désespérerons jamais du salut de la patrie, car notre cause est celle de la justice et du droit, combattant l'iniquité la plus criante, et l'Italie est décidée à conquérir son indépendance à tout prix. Mais sa lutte avec l'Autriche sera d'autant plus longue et terrible, qu'attendu la division de ses forces, elle ne peut être qu'inégale.

» C'est le moment ou jamais pour la France d'accourir à son aide. Que le glorieux drapeau de Février se montre seulement sur les Alpes, et l'esprit de nos soldats se ranimera tout à coup, et les populations de nos villes et de nos campagnes désolées se lèveront comme un seul homme. Mais il ne faut pas tarder un instant, tout retard pouvant entraîner de nouveaux désastres, de nouvelles épreuves douloureuses pour cette pauvre Italie, déjà si cruellement éprouvée! Et c'est à vous, citoyens représentants, à prendre une noble initiative dans cette circonstance solennelle, à vous qui, par le vote mémorable du 24 mai, engagiez la parole de la France.

» Au nom des Italiens présens à Paris.

» Signés : J. Ricciardi, C. Menotti, Joseph de Filippi.

» Paris, le 29 mars 1849. »

On nous affirme que tous les Italiens en état de porter les armes résidant à Paris sont partis ou font leurs préparatifs de départ pour aller défendre la cause de l'indépendance. Nous n'attendions rien moins de leur patriotisme.

Comité des affaires étrangères.

(Suite de la discussion).

A 9 heures M. le ministre des affaires étrangères s'est rendu dans le sein de la commission suivi de nombreux représentants :

On y remarquait entre autres MM. Molé, Napoléon Bonaparte, Jules Favre et Arago (Emmanuel) ; la discussion a été très vive et très précise. M. le ministre a vainement tenté d'échapper à tout ce qu'avaient de pressant et de positif les questions qu'on lui posait. Il a mis dans toute cette discussion une aigreur et un mécontentement manifestes, et a fini par déclarer qu'à son avis toute démonstration énergique de la part de la France serait funeste; qu'il ne comprenait d'autre action que des négociations diplomatiques pour engager l'Autriche à évacuer le territoire piémontais.

Il a refusé toute explication sur les garanties à stipuler en faveur des libertés piémontaises et n'a pas donné la moindre assurance que les frais de la guerre imposés au Piémont ne seraient pas trop écrasants. De plus, il a refusé de s'expliquer sur l'intégrité des territoires de la Toscane et de Rome. Jamais enfin on n'avait vu un semblable cynisme de lâcheté uni à plus d'ignorance, de manque d'idées, d'incapacité et de mauvaise humeur réactionnaire.

M. Molé lui-même, quoique défendant dans le fond la même politique, l'a fait en termes élevés, convenables et parfaitement conciliants.

Il n'a regardé les négociations entamées que comme le prélude de mesures plus graves si l'Autriche refusait de céder, et s'opposant à l'occupation immédiate de la Savoie par nos troupes, il n'a pas dissimulé que c'était l'arrière-garde russe qui l'empêchait d'adhérer à cette proposition. Selon lui, la Russie n'attendrait qu'un prétexte pour marcher avec toutes ses forces contre l'Europe démocratique. M. Aylies a pris la parole pour se ranger de son avis.

M. Emmanuel Arago a soutenu, au contraire, avec beaucoup de chaleur l'occupation immédiate de la Savoie.

-MM. Guichard et Bixio ont très-bien développé l'argument que l'occupation d'un point important appartenant à l'Italie était l'unique moyen de donner du sérieux à nos négociations.

M. Napoléon Bonaparte a rappelé l'historique de la médiation de Bruxelles et de l'insultant refus fait par l'Autriche, après avoir accepté notre médiation, d'y envoyer son plénipotentiaire; et c'est, a-t-il dit, après une expérience semblable que l'on ose nous proposer comme moyen d'action pour la France de stériles et ridicules négociations nouvelles! Il a prouvé qu'après le changement des bases de la négociation fait par l'Autriche et son refus péremptoire de se faire représenter au congrès de Bruxelles, le roi Charles-Albert était parfaitement en droit d'attaquer les Autrichiens.

Après des attermoiements de sept mois, c'est l'Autriche, en réalité, et non le Piémont, qui a rompu l'armistice, en refusant la médiation de la France et de l'Angleterre. M. Joly a développé en termes éloquents et énergiques la politique du parti extrême auquel il appartient, et, en faisant toutes ses réserves pour l'affranchissement complet de toute l'Italie, Il a soutenu l'occupation de la Savoie M. Jules Favre, avec son talent si remarquable, a résumé toute la discussion. Il a rappelé que la politique séculaire de la France était de regarder le passage du Tessin par des troupes étrangères ou leur entrée sur le territoire de la confédération helvétique comme une attaque directe contre notre territoire.

En occupant, a-t-il dit, la Savoie ou un point stratégique important, ce n'est point par esprit de conquête que nous devons agir, mais pour prendre un gage qui donne du poids à nos paroles. Après la politique si modérée que la République a suivie depuis sa proclamation, l'Europe ne saurait se méprendre sur ses intentions pacifiques.. Nous ne ferons, en effet, que dire aux Autrichiens : La force piémontaise étant détruite, et nos frontières des Alpes étant ouvertes, nous occuperons Chambéry pour nous garantir, tant que l'armée de l'absolutisme occupera Turin et que le cabinet de Vrienne ne voudra pas traiter sur des bases raisonnables. Si la paix peut être garantie en Europe, ce n'est que par une démarche énergique de notre part, et non par un lâche abandon de nos intérêts et de notre honneur, qui, loin de calmer nos ennemis naturels, ne fera que leur donner plus d'insolence en raison du mépris que nous leur inspirerons, et aux Peuples nos alliés un grand découragement par suite de notre trahison.

L'orateur a montré tout ce que la politique du gouvernement aurait de fatal sur l'esprit public à l'intérieur, tout ce qu'il jetterait de découragement dans l'esprit de notre brave armée. Les vérités les plus dures ont été rappelées à M. le ministre des affaires étrangères. On a mis sous les yeux du comité le rapport fait il *y a quelques mois* à peine, au nom du comité des affaires étrangères, par ce même M. Drouyn de Lhuys à l'Assemblée nationale, et qui enjoignait au gouvernement, comme but de sa politique, l'affranchissement de l'Italie.

Le comité a persévéré dans sa marche courageuse et énergique. Il a adopté une proposition formulée par MM. Guichard et Bixio, qui tend à déterminer le gouvernement à occuper la Savoie. Une commission, composée de MM. Jules Favre, Bixio et Gustave de Beaumont, a été nommée pour faire le lendemain un

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1),

OU MÉMOIRES DE THÉRESE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

Les maux sont le marteau, la vie est un enclume ;
L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

CHAPITRE II.

(Suite.)

A cette époque l'église chrétienne de Mousoul jouissait de beaucoup de paix et de liberté sous la domination paternelle du pacha qui gouvernait la province. Mais à la mort de ce digne homme, les choses prirent un aspeet tout différent, car son successeur était cruel et fanatique. Cet ennemi juré de la foi chrétienne nous réunit tous dans une salle de son palais, et nous somma de renoncer à la loi du Christ, pour embrasser publiquement celle de Mahomet. Je me réjouis dans l'espoir de souffrir pour l'amour du Christ, et je regardai le martyr comme un court et glorieux passage pour arriver au séjour d'immortalité. Mon oncle, qui était archevêque de Diarbékir, mon père, Mariane et moi-même fûmes du nombre des persécutés. En compagnie de saintes personnes que les chaînes, les tortures et la mort ne pouvaient déterminer à renier leur Dieu, nous sortîmes en procession, chantant des hymnes de louange et de triomphe, croyant tous que nous allions voir le ciel s'entrouvrir pour nous recevoir, et obtenir la couronne du martyre.

Nous fûmes conduits devant le pacha qui nous menaça de la mort, et il aurait, je crois, tenu sa parole, si les charmes de Mariane, ma chère compagne, n'eussent détourné sa fureur. On conduisit les chrétiens en prison; quant à moi et Mariane, nous fûmes enfermées dans une des chambres du palais du pacha, tandis que nos amis, chargés de chaînes pesantes, étaient entassés dans un cachot et recevaient chaque jour deux cents coups de bâton. Le matin on les fit conduire dans une cour pour leur infliger la bastonnade, et j'étais forcée d'écouter les cris de mon père, de mes frères, de mes oncles (un d'entre eux fut marqué au front avec un fer rouge), sans pouvoir alléger leurs souffrances, ni leur adresser une parole de consolation. Mon père et les membres de sa famille furent enfin mis en liberté, après avoir payé une somme énorme à l'avide et cruel tyran qui était l'auteur de cette horrible persécution. Le pacha s'étant ainsi enrichi, ayant en outre assouvi son fanatisme, nous jouîmes enfin de quelque repos et nous reprîmes librement notre train de vie ordinaire.

Nous fixâmes alors notre résidence à Alkoush, à douze lieues de Mousoul. Près de cette ville était un vaste couvent. J'obtins de mon père la permission de m'y retirer. On avait déjà préparé pour moi une chambre, dont l'ameublement consistait en un lit fait de feuilles de palmier, un petit tapis, un crucifix, quelques livres, une copie des saintes éeritures, les vies des saints qui avaient vécu dans la prière et la contemplation. Parmi ces biographies était celle de saint Antoine d'Egypte. Dans cet asile sacré, je vécus tranquille et heureuse. Je me levais à six heures pour prier et méditer jusqu'à huit; alors prenant ma Bible, j'en lisais quelques chapitres, et je terminais cette exercice religieux en récitant cinq psaumes et autres cantiques, ce qui m'occupait jusqu'à midi, heure à laquelle je sortais de ma cellule pour me promener dans les jardins du couvent, m'en éloignant quelquefois et grimpant sur les montagnes escarpées qui dominaient ma demeure.

En descendant, je jouissais des points de vue les plus magnifiques. Le Tigre était à mes pieds et un aspect romantique se présentait à moi de tout côté. Pendant que je courais sur ces grandes montagnes, mes pensées absorbées par la contemplation de la nature, s'élevaient ensuite jusqu'au trône du créateur de toutes choses, et alors mes lèvres faisaient entendre des cantiques de louanges.

A quatre heures, je rentrais pour prendre mon petit repas, composé de pain et de quelques fruits. Chaque dimanche, mes parents m'envoyaient les choses de première nécessité. Un domestique était chargé de m'apporter chaque semaine un large pain et assez de fruits secs pour arriver au dimanche suivant.

CHAPITRE III.

DÉPART D'ALKASH. — PROJET D'UNE ÉCOLE POUR LES FEMMES. — VISITE DE LA SŒUR DU PACHA DE MOUSOUL. — LE RAMAZAN. — VISITE AU HAREM DU PACHA. — GRACIEUSE RÉCEPTION. — DINER. — LE PERROQUET D'AMIRA-VRAI-CROYANT. — RETOUR CHEZ MOI.

J'étais depuis six mois au couvent lorsque mon père et mon frère partirent pour Bagdad, et ma mère, avec le reste de sa famille, alla résider à deux lieues de Mousoul, au milieu des ruines de Ninive, dans un petit village qui appartenait en grande partie à mon père. Il fut impossible de déterminer ma mère à partir sans moi. Je l'accompagnai donc, et ayant trouvé à quelques pas de notre habitation des restes d'un couvent abandonné, j'y fixai mon séjour, passant, comme auparavant, tout mon temps à prier, à méditer, à jeûner. Je consacrai quelques heures aux études littéraires. et je composai de petits livres sur des sujets religieux. Après quelques mois de séjour dans cette habitation, je formai le projet de fonder un établissement de femmes instruites, et je m'adjoignis deux dames de mes amies, l'une de Mésopotamie, l'autre de la Perse.

L'inégalité des sexes a été longtemps pour moi un sujet d'indignation. Je voyais les femmes chrétiennee traitées comme des esclaves; leur intelligence n'est point cultivée, et on les laisse plongées dans la plus grossière ignorance. tandis que les hommes reçoivent tous les avantages de l'éducation.

Je pris donc la résolution de travailler à l'instruction des personnes de mon sexe. Une de mes cousines se chargea de donner des leçons de langues kurde, chaldéenne et turque. J'avais pour amie une dame très instruite qui parlait parfaitement le persan. Plusieurs personnes s'intéressèrent à notre établissement, dans lequel on ne négligeait aucune branche d'éducation. Nous comptions parmi nos protectrices des dames du rang le plus élevé.

Cependant je ne négligeais pas les pauvres : je leur faisais de petites instructions en plein air, leur donnant des leçons de prudence et de piété. Un berger de mon père, Bédouin d'origine, embrassa la foi chrétienne avec toute sa famille. Au couvent, je recevais les visites de plnsieurs grandes dames, mes voisines, parmi lesquelles je remarquai la sœur du pacha, femme assez instruite, mais très fanatique.

Ces visites se faisaient secrètement parce que l'intolérance des musulmans est si violente, le préjugé qui pèse sur les chrétiens est si terrible, qu'une dame de son rang n'aurait pas voulu se risquer à visiter publiqnement une femme qui pratiquait une religion tellement opposée à la sienne. Aussi, au lieu de se faire accompagner par quarante ou cinquante esclaves, cortége ordinaire d'une dame de sa condition, elle n'en amenait que quatre, deux eunuques et deux femmes.

Notre conversation roulait ordinairement sur la religion. Je ne fus pas longtemps à me convaincre qu'elle avait des prétentions de *savoir*, qu'elle était animée d'un zèle ardent pour élargir le cercle de ses connaissances. Elle se montrait très avide d'apprendre les principes de ma croyance religieuse, qui avait exercé une influence si durable sur ma conduite et ma manière de vivre. Pour lui venir puissamment en aide, je lui donnai le nouveau testament qu'elle accepta avec joie et qu'elle étudia avec délices.

Un jour, pendant une conversation qui dura trois heures, je fis les plus grands efforts pour la retirer des ténèbres de l'Islamisme ; je m'étendis longuement et avec enthousiasme sur les glorieuses croyances de la religion chrétienne ; j'employai tous les arguments que j'avais puisés dans mes lectures ; je n'avais aucun moyen, aucune preuve, pour la convaincre de la supériorité de la foi chrétienne sur toutes les autres croyances.

Dieu, le seul vrai Dieu, le Père éternel, le Créateur de l'Univers, le distributeur de la vie, lui dis-je, est l'auteur de la religion chrétienne.

Et pour preuve de mon affection je lui rappelai la bible qu'elle avait déjà lue et pour laquelle je savais qu'elle avait un grand respect. Je lui prouvai aussi que Mahomet avait tiré presque tout son koran de ce livre sacré ! Ces argumens et plusieurs autres semblables nous occupèrent pendant toute notre conversation qui fut très vive, très animée. La princesse était stupéfaite; le langage que je lui tenais avait coûté la vie à plusieurs chrétiens. Le pacha son frère n'avait-il pas, dans le cours de cette même année, fait périr plusieurs de mes corréligionnaires qui avaient eu le courage de confesser leur foi ?

Ma chère amie, dit la princesse, pourquoi négligez-vous votre sûreté personnelle au point de me tenir ici un langage qui vous coûterait la vie hors de votre demeure ?

(1) Voir les numéros des 27 et 28 mars.

rapport à l'Assemblée. M. Jules Favre en est le rapporteur.

La séance a été levée au milieu de la plus vive agitation.

Vers deux heures le comité des affaires étrangères a repris de nouveau ses travaux. Plusieurs orateurs ont pris la parole; enfin après une longue discussion, le comité a adopté l'ordre du jour suivant qui sera proposé à l'Assemblée nationale lors des interpellations qui doivent avoir lieu à la séance publique de demain.

« L'Assemblée nationale jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui sont confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondé dans le respect des nationalités,

» S'associant au langage tenu dans la séance du 28 par M. le président du conseil des ministres, confiant d'ailleurs dans le gouvernement du président de la République,

» Déclare que si pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir appuyer les négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de la Haute-Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. »

Nous sommes plus affligés que surpris de l'arrêt qui vient de frapper le citoyen Proudhon. Ce qui nous afflige surtout, c'est le réquisitoire du procureur général, en tant qu'il trahit l'esprit du parquet. Ce que l'on a particulièrement attaqué, c'est la forme que le citoyen Proudhon donne à sa polémique, et qui nous paraît, à nous-mêmes, avoir souvent nui à ses idées fondamentales; mais au milieu d'événements tels que ceux dont nous recevons à chaque moment la nouvelle, est-il permis aux magistrats d'un grand Peuple de s'occuper à faire appliquer la question à des phrases pour en tirer des indices d'intentions? Le parti croit-il que le citoyen Proudhon est ennemi quand même de celui dont le nom a été mêlé si souvent aux procès, du premier magistrat de la République? Si le parquet le pense, il a peu étudié les écrits du citoyen Proudhon, et il connait encore moins l'effet de ces écrits sur le public.

Selon nous, la justice de la République aurait dû chercher ailleurs les vrais ennemis du principe qu'elle a voulu défendre en faisant condamner le citoyen Proudhon. Citons un exemple: Carnot, le père, comme on le sait, combattit par sa parole et son vote, au Tribunat, le projet de conférer à Napoléon le pouvoir impérial héréditaire. Talleyrand, au contraire, donna à ce projet tout l'appui de son influence mystérieuse. On croit même que c'est lui qui l'inspira à Napoléon.

Or, au moment du danger, Carnot accourut offrir son concours à Napoléon, menacé par la coalition, dont Talleyrand faisait les affaires, de façon toutefois à échapper à tout espèce d'enquête et de réquisitoire.

Nous conseillons donc à la justice de la République de trouver les moyens de poursuivre légalement les Talleyrand, et lorsqu'il s'agit des vrais républicains, de savoir dégager l'idée, l'intention, de la forme.

Nous croyons que le citoyen Proudhon soupçonne lui-même, et l'expérience le lui rendra encore plus clair, que si on le poursuit avec tant de haine, ce n'est pas pour défendre, le principe constitutionnel de la Présidence, mais pour conserver le principe dynastique orléaniste. C'est l'esprit des Dupin et des Hébert qui parle par la bouche des procureurs actuels de la République.

Ce que nous venons de dire de l'accusateur public dans cette affaire s'applique également au réquisitoire du citoyen Baroche. Nous n'attaquons pas les gens du métier eux-mêmes, mais nous appelons l'attention sur le danger du métier. Malheureusement la tendance de l'époque est de faire de tout un métier, et il n'y en a pas dont les conditions du travail et de réussite soient aussi bien connues que celui d'accusateur public. Dans l'innombrable hiérarchie judiciaire, il n'y a personne qui ne sache comment il faut argumenter et pérorer pour obtenir une condamnation qui serve à un substitut d'avocat général de marche-pied pour devenir procureur et même ministre. Les Dupin doivent le savoir encore mieux que d'autres depuis qu'ils ont vu procéder leurs amis, les Hébert.

Séance de l'Assemblée.

Les réductions continuent toujours; la commission a seulement changé de victime: c'est sur M. le ministre de l'agriculture et du commerce qu'elle frappe, et c'est M. Marcel Barthe qui vient remplacer M. Stourm dans l'attaque contre le budget. Toutefois M. Buffet a été plus heureux que son collègue des travaux publics; sur un total de 13 millions, il n'a subi que 300 mille francs de réduction, et la majorité, grâce au chaleureux appui de M. Pourret, a maintenu le crédit destiné à fonder l'institut agronomique de Versailles.

Nous ne voulons point entrer ici dans des réclamations trop justes malheureusement, et trop souvent répétées contre l'abandon complet de l'agriculture d'un pays qui compte cependant vingt-cinq millions de cultivateurs. Le règne absolu de la bourgeoisie, les tendances exclusivement industrielles imprimées au pays par les Bourbons, dans l'espoir de tuer en France tout sentiment de dignité individuelle et d'honneur national, n'ont guère pu nous amener à un résultat plus satisfaisant.

La République, nous aimons à le croire, entrera dans une voie opposée à cet égard. Aussi nous associons-nous d'avance à toutes les mesures qu'elle prendra pour augmenter la richesse du pays en améliorant le sort des cultivateurs; nous appuierons et les fermes modèles, et l'institut agricole de Versailles, mais en même temps nous ne cesserons de demander à l'Etat qu'il remplisse les premières conditions indispensables à la prospérité du pays. Nous lui rappellerons sa promesse de fonder sur de larges bases l'instruction primaire et d'organiser le crédit sur de nouveaux principes; car, tant que l'ignorance pèsera sur le Peuple et que l'usure lui enlèvera la plus grande partie du fruit de son travail, les fermes-modèles pourront prospérer, l'institut de Versailles produira des théoriciens fort capables, mais le sort du Peuple des campagnes ne s'en améliorera pas davantage, et la terre, par conséquent, n'en deviendra guère plus productive. Nous le répétons donc: instruction primaire et organisation du crédit, voilà les deux grands moyens de porter remède au déplorable état de l'agriculture en France.

En attendant, les réductions que l'Assemblée vote sur le budget avec tant de persévérance nous suggèrent une question. MM. les ministres, en proposant leurs chiffres, ont sans doute jugé qu'ils ne sauraient à moins remplir consciencieusement leur mandat. Or, aujourd'hui que la majorité leur accorde une somme beaucoup moindre que celle qu'ils ont demandée pour leurs budgets respectifs, vont-ils, pour garder leurs opinions primitives, déposer leurs portefeuilles, ou bien préfèreront-ils abandonner leurs convictions plutôt que le pouvoir? C'est là une question que malheureusement, grâce à l'état actuel des consciences, nous croyons être nous-mêmes en état de résoudre.

Vers la fin de la séance, M. Jules Favre a annoncé pour demain, à la tribune, les interpellations au sujet des affaires de l'Italie. Le comité, a ajouté l'honorable orateur, s'est réuni hier et ce matin; il a voulu immédiatement communiquer sa décision à l'Assemblée, mais le ministre des affaires étrangères a demandé l'ajournement de la question au lendemain.

La majorité ministérielle est, à ce qu'il paraît, difficile à se décider: elle voudrait sauver, comme d'habitude, les apparences et ne pas briser en même temps cette inertie qui lui est si douce; ainsi que nous le disions dernièrement, elle a peur de la réaction, mais elle craint aussi l'indignation populaire; elle voudrait donner au peuple des phras s seulement et l'Italie à l'Autriche.

Il est incontestable que l'Autriche se contenterait de son butin; mais en sera-t-il de même du Peuple français? Croirait-il encore une fois aux paroles mensongères de ses gouvernants, ou bien, dans son indignation, laisserait-il un libre cours à sa juste colère?...

COMITÉ DES CULTES.

M. Chapot vient déposer, au nom du comité des cultes, son rapport sur la grave proposition qui a pour double objet de rendre aux desservants l'inamovibilité, et d'ériger des tribunaux disciplinaires ecclésiastiques.

Les articles 31, 60, 61 et 63 du décret organique ont fait au clergé inférieur de France un état de subordination et de dépendance presque absolu. Veritables ouvriers de l'évangile, portant presque exclusivement le poids du jour et de la chaleur, les desservants ont tous les devoirs, toute la responsabilité des prêtres à charge d'ames. Néanmoins ils n'ont plus ce caractère d'inamovibilité qui, dans l'ancienne discipline de l'Eglise, rehaussant leur dignité, les protégeait contre les caprices ou le mauvais vouloir de leurs supérieurs ecclésiastiques.

En consultant les traditions les plus constantes, les monuments historiques les plus respectables, on voit en effet que, pendant des siècles et partout, l'Eglise a eu soin d'assurer aux pasteurs d'âmes une existence fixe et indépendante. Quel si grand intérêt prive donc aujourd'hui la majeure partie d'entre eux de cette inamovibilité dont leurs prédécesseurs ont si longtemps joui? Telle est la question que depuis bientôt un demi siècle les desservants ne cessent de s'adresser, et que, avec eux, se sont adressée tous les amis et défenseurs de la liberté et de la justice.

Convaincus que le temps est venu de faire droit aux légitimes réclamations de cette classe si nombreuse de prêtres qui répand seule dans nos campagnes les bienfaits et les secours de la religion, MM. Edgard Quinet et Pascal Duprat ont fait à l'Assemblée nationale la proposition de rendre aux desservants leur caractère primitif, et de rétablir, à côté de l'inamovibilité, cette autre institution, non moins protectrice à un autre point de vue, des officialités ou tribunaux disciplinaires ecclésiatiques.

Le comité des cultes a été unanime pour reconnaître qu'en l'état présent des choses et des esprits, cette proposition appelle le plus sérieux examen.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Le *Peuple* nous annonce aujourd'hui la condamnation de son gérant, le citoyen Duchêne, à un an de prison et à 1,000 fr. d'amende, et celle du citoyen Proudhon, son rédacteur en chef, à trois ans de prison et à 3,000 fr. d'amende.

Nous sommes fâchés de ces condamnations, car c'est une déclaration de guerre au journalisme, c'est une campagne qu'on ouvre contre la liberté de la presse. Les citations qu'ont reçues quelques autres journaux nous en sont la preuve. On ne saurait trop déplorer une pareille marche

La *Réforme*, dans un article intitulé: *Nouvelle sainte-alliance,— Trahison des Peuples*, nous dévoile une combinaison qui, si elle est réelle, remet en question toutes les conquêtes que nous avons faites sur le despotisme. Il ne s'agirait de rien moins que d'un traité entre la France, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Autriche et Charles-Albert, dans lequel tout ce qui vient d'arriver en Italie aurait été calculé et arrangé de façon à réussir inévitablement. S'il en était ainsi, la cause démocratique serait indignement jouée, il ne faudrait rien moins qu'une insurrection européenne des peuples contre les gouvernements pour reconquérir l'indépendance.

Nous ne savons où la *Réforme* a puisé ces renseignements, toujours est-il qu'elle les donne de manière à ce qu'on ne puisse les révoquer en doute. Nous espérons néanmoins que c'est par erreur que le gouvernement français est compris dans cette nouvelle coalition. Nous ne pouvons croire qu'un gouvernement sorti du Peuple trahisse aussi vite et si outrageusement sa mission. Nous attendons de nouveaux renseignements.

Voici ce que dit le *National* à propos du désastre des Piémontais:

« Et la France assiste impassible à ce crime de lèse-nationalité. C'est notre diplomatie qui va conduire les funérailles de la liberté italienne. Après les Lombards et les Piémontais viendra le tour de la Toscane, de Rome, de Venise et de la Sicile. Encore quelques jours et l'ordre règnera des Alpes à l'extrémité des Abruzzes. Ces généreuses populations qui relevèrent la tête à l'appel de la Révolution de Février, se courberont une fois encore sous le joug autrichien.

» Que la République française adresse un dernier adieu à ses sœurs de Venise, de Florence et de Rome. Elles vont mourir en maudissant notre nom. L'Italie vient d'avoir son Waterloo! »

Nous déplorons plus peut-être que le *National* cet échec de la cause démocratique. cependant nous n'en désespérons pas autant. Charles-Albert est vaincu, mais le Peuple reste, la France est là, et en supposant même que le gouvernement n'agisse pas, le Peuple, lui, marchera, et ira secourir ses frères. La cause est trop sainte pour que nous perdions sitôt tout espoir.

La République déplore aussi la défaite des Piémontais, et en parlant des froides paroles qu'est venu débiter à la tribune M. O. Barrot, voici comment elle les commente:

« Pour Rome, vous ne trouverez qu'un moyen de la sauver: rétablir le pape, ramasser la tiare dans le sang de Mazzini et de tous les républicains dévoués qui rêvaient pour l'Italie des grandeurs vivantes et non de tristes ruines, des souvenirs éteints et glacés. Vous replacerez la couronne pontificale sur la tête de ce vieillard dont la royauté spirituelle est tombée sous les progrès de la raison, dont la royauté temporelle affublait Rome de ridicule et d'impuissance. »

Le *Temps* trouve que l'épreuve est terminée, que le cabinet du 10 décembre a donné sa mesure, que la nullité et son mauvais vouloir sont manifestes. Et s'adressant aux ministres: le désordre moral est partout, et c'est vous qui l'avez semé, cherchez une opinion dans le pays: il n'y a plus d'opinions, il n'y a que des inquiétudes.

Nous cherchons vainement dans le *Journal des Débats* une idée, une parole sympathique en faveur de l'Italie, nous ne trouvons absolument rien. Ce journal se borne à faire un froid récit des nouvelles et à blâmer les dispositions qui ont été prises. Le *Journal des Débats espère* cependant que les remontrances des ambassadeurs français et anglais adouciront le vainqueur.

Hosanna! chante l'*Assemblée nationale*. Charles Albert est vaincu, nous l'avions bien prédit. Après l'antienne vient le psaume, et l'*Assemblée nationale* se permet une petite remontrance au citoyen Barrot, cela donne un air d'indépendance qui ne va pas trop mal, et c'est d'autant plus agréable que ça n'est pas dangereux.

M. Barrot, vous êtes trop libéral, pourquoi faire une déclaration *en faveur de l'Italie?* ne vous attendez-vous pas à ce que les événements modifient encore une fois une *déclaration chevaleresque due à l'impression d'un premier moment?* Heureux Barrot! d'avoir un Pylade aussi fidèle.

Le *Constitutionnel* est triste, pas trop pourtant, mais enfin il doit le paraître. Les Italiens sont vaincus! que faire pour atténuer le désastre? le *Constitutionnel* se garde bien de le dire. Il lui appartient bien de plaindre la cause démocratique, il l'a si bien soutenue! il est si libéral! aussi les doléances ne vont pas jusqu'à la consolation.

Charles-Albert, je te pardonne, dit l'*Evénement*, viens chez nous, tu seras bien reçu, mais ne compte pas sur nous pour défendre ta cause. Elle est injuste, les Autrichiens sont dans leur droit, et leur modération nous défend de rien faire contre eux. Que veulent-ils, ces moutons d'Autrichiens? ils veulent sauvegarder les droits des peuples, et pour mieux les garantir, il les confisquent, n'est-ce pas logique? Ils sont très-modé-

---

Je lui répondis que depuis longtemps je désirais avec ardeur souffrir le martyre pour la religion chrétienne, si telle était la volonté de Dieu.

Dieu! m'écriai-je, qui fait tout pour notre bien, et dispose les évènements au gré de sa volonté suprême, ne souffrira pas qu'il tombe un seul cheveu de ma tête, si sa suprême sagesse en a décidé autrement.

Ma résignation à la volonté divine qui avait quelque ressemblance avec le fatalisme mahométan étonna beaucoup la princesse qui depuis ce jour me témoigna plus de considération qu'auparavant. Elle ne put s'empêcher d'admirer dans une femme chrétienne une vertu qui occupe un si haut rang dans la loi du grand prophète. Nous échangeâmes les compliments ordinaires et la princesse revint au zenana (harem).

Le lendemain de notre entrevue commença le jeune du Ramazan, pendant lequel les Turcs restent dans une complète oisiveté, jeûnant rigoureusement depuis le lever jusqu'au coucher du soleil; et alors, après s'être lavés et parfumés, ils se dédommagent de la mortification du jour en mangeant et en buvant, occupation qui n'est interrompue que par la lecture de quelques versets du Koran, et ils passent ainsi la nuit, pendant laquelle tous les appartements sont illuminés.

Cependant notre conversation paraissait avoir fait une forte impression sur mon illustre visiteuse; car, à la fin du Ramazan, elle m'invita à dîner chez elle. Mais j'étais loin de désirer lui rendre sa visite, pour plusieurs raisons, dont la principale était la nécessité de quitter mon costume ordinaire (celui de religieuse cloîtrée) et de paraître avec des habits plus convenables chez une personne de son rang.

Pendant que ces occupations occupaient mon esprit, ma conscience me dit que ma visite deviendrait peut-être une occasion favorable pour répandre la lumière salutaire de la vérité, là où tout était ténèbre et incrédulité.

Cette réflexion chassant promptement mes considérations personnelles, et triomphant de toutes mes appréhensions, je pris la détermination de me rendre à l'invitation de la princesse, dans l'espoir de ramener au bercail une brebis égarée du troupeau d'Israël. J'aurais bien voulu emmener avec moi une jeune amie que je chérissais tendrement; mais l'invitation étant rigoureusement personnelle, je n'osai faire une démarche qui aurait pu déplaire à la fière Amira.

Accompagnée seulement de deux esclaves, je me dirigeai vers le *Zénana*, le cœur palpitant de joie et de l'espoir de convertir une mahométane à la vraie foi.

J'étais magnifiquement vêtue. Mon *ghombaz*, ou coiffure, était une toile blanche lamée d'or, ouverte sur le front, à la mode orientale, avec de larges manches de même étoffe, tombant jusqu'aux genoux, et attachées au corsage par une ceinture richement brodée en or. Mes *sherwals*, ou pantalons, étaient en soie cramoisie. Le bas de mes jambes était entouré d'un large cercle en vermeil, richement ciselé; mes pieds étaient chaussés de babouches ornées de broderies en or. Ces objets, avec un turban de mousseline blanche brodé en or, et un schall de Perse à moitié roulé autour de mon corsage, complétaient le costume avec lequel j'allai faire une première visite à la princesse.

En arrivant sur la porte de sa maison, je fus reçue par un vieil eunuque qui me conduisit auprès de Lamira. Après avoir traversé trois ou quatre appartements, fermés avec des cadenas dont il portait les clefs, l'eunuque me fit passer dans une cour spacieuse pavée en marbre de Diarkébir, poli avec tant de soin, que tous les objets s'y réflétaient comme dans un miroir horizontal. Il fallait réellement faire preuve d'adresse pour traverser sain et sauf cette cour, car c'était comme si on eût marché sur la glace.

En entrant, je vis trois négresses chargées de tenir cette cour dans un état de propreté parfaite. Au milieu était une magnifique fontaine en marbre, avec d'innombrables jets d'eau, et à droite *l'iwan*, vaste chambre ouverte dans toute la longueur d'un de ses côtés sur la cour, dont elle n'était séparée que par un petit espace. Les murailles de *l'iwan* étaient décorées d'une grande variété de desseins arabes, de différentes couleurs. Un magnifique tapis de Perse couvrait le plancher, et le *takht*, ou divan, était couvert de velours écarlate, magnifiquement brodé.

L'eunuque ouvrit une porte à gauche et me conduisit dans un immense salon qui surpassait en magnificence l'appartement que je venais de quitter. Le tapis sortait d'une des premières fabriques de la Perse, et le divan était en velours rouge et vert, orné de riches broderies, travail de plusieurs mois. Je n'avais pas encore eu le temps d'examiner la moitié des richesses du salon, lorsque j'aperçus la sœur du pacha.

Rien n'égale la courtoisie avec laquelle elle m'accueillit. Après les formalités ordinaires, elle me pria avec instances de prendre place à côté d'elle, sur le divan, et me combla de politesses et de compliments. Au même instant, trois *jairiahs*, jeunes filles d'une beauté ravissante, nées en Circassie, en Géorgie, dans le Kurdistan, d'une blancheur éclatante, comme le disque de la lune, et formant un admirable contraste avec leurs yeux noirs comme la nuit, entrèrent dans la chambre; leurs cheveux noirs, comme l'aile du corbeau, flottant sur les épaules.

Depuis la scène que je vais essayer de décrire, j'ai beaucoup voyagé. J'ai vu les belles femmes d'Europe; j'ai vécu avec les Italiennes si passionnées, les Romaines à la beauté si majestueuse, les Florentines si douces, si efféminées; j'ai vu les agaçantes Françaises qui sont les arbitres de la fashion, et dictent les lois de la mode aux quatre parties du monde; j'ai vu aussi les femmes d'Angleterre qui, certainement, si la nature leur avait donné un peu d'émulation en pareil cas, pourraient passer pour des modèles de beauté parfaite: j'ai vu tout cela, et néanmoins j'aurais beaucoup de peine à citer une femme européenne dont les charmes pussent être comparés à ceux de ces filles de la montagne.

Les trois jairiahs s'approchèrent de nous, et une d'elles, se mettant à genoux, présenta le *lakan* ou vase de vermeil en forme d'entonnoir, recouvert d'un couvercle percé d'innombrables trous, et entouré de plateaux où l'on met le savon, pour se laver les mains. La seconde esclave, aussi *à genoux*, présente un vase en vermeil, d'un travail parfait, plein d'eau qu'elle répandit sur le lakan, jusqu'à ce que nous eûmes fait nos ablutions. La troisième esclave présenta les serviettes dont les bords étaient brodés en or.

Cette cérémonie une fois terminée, deux autres jairiahs parurent, portant chacune un *bokhour*, ou vase à parfums, qu'elles trainaient par les deux anses; les parfums dont ils étaient remplis répandaient une odeur délicieuse dans l'appartement. Ces esclaves furent suivies de trois autres; une d'elles portait un plateau en vermeil, sur lequel étaient placés six coupes d'or, d'un travail exquis: les coupes contenaient trois sortes de sorbets, qui nous furent présentés par la seconde jairiahs, pendant que la troisième tenait à la main une serviette brodée en or. Alors entrèrent trois autres esclaves; une portait un plateau d'or, incrusté de diamants et d'émeraudes, sur lequel étaient de petites coupes en porcelaine, appelées *fingan*; *des plats* d'or bosselés, dont on se sert pour mettre les sauces.

Quant au café, il est très fort, on le prend sans lait et sans sucre, et on le sert si chaud, qu'il serait impossible de tenir le vase qui le contient.

Lorsque nous eûmes pris le café, deux eunuques apportèrent la *narghilé*, ou pipe, en grande faveur chez toutes les grandes dames de Mésopotamie. Le narghilé se compose d'un petit vase, en forme de globe, qu'on remplit d'eau de rose, et d'un tube placé entre le réservoir et le bout en ambre, qu'on met dans la bouche; la douce influence de cette pipe orientale, l'odeur de l'aloès qui brûlait lentement, le petit murmure de l'eau de rose dans le réservoir, et les tendres accords d'un orgue apporté d'Europe, clairs et distincts comme le bruissement d'une fontaine qui coule à l'ombre d'un arbre séculaire, semblaient se combiner pour plonger nos sens dans un état de bonheur pareil à celui que produit un songe délicieux.

ANDRÉ CALAY.

(La suite au prochain numéro.)

Souscription Moëssard.

Tout le monde connait Moëssard, ancien acteur du théâtre de la Porte-Saint-Martin; tout le monde sait de quelle estime est entouré cet homme honorable, qui, en 1841, a obtenu le premier prix de vertu; mais tout le monde ne sait pas que Moëssard est pauvre, et que ses soixante-neuf ans ne lui permettent pas de suivre plus longtemps la carrière dramatique. Ce digne comédien a placé toutes ses épargnes chez ses camarades malheureux; et Moëssard a une femme agée, souffrante et pauvre comme lui. Les nombreux amis de Moëssard ont eu le projet d'ouvrir une souscription en faveur de cet estimable artiste, afin de lui assurer une vieillesse à l'abri de la misère. Nous ne doutons pas du succès de cette généreuse pensée. Les personnes qui voudront, en s'imposant un léger sacrifice, récompenser de soixante-neuf ans de probité un honorable vieillard, s'attireront la reconnaissance des époux Moëssard, si dignes de l'intérêt de tous les honnêtes gens. Une souscription est ouverte chez M. Planchat, notaire, boulevard Saint-Denis, n° 8.

rés, les fusillades de Milan en sont la preuve. Aussi, Charles-Albert, ne compte sur nous que pour t'offrir nne retraite ponr tes vieux jours.

Voilà en résumé l'article de l'*Evènement*. Il faut un grand cœur pour concevoir tant de générosité, aussi les hommes de l'*Evènement* en ont-ils antant que les Cosaques et autres peuples aussi généreux. Nous souffrons en voyant un organe de la presse française tenir un langage si honteux.

Journaux des départements.

Le *Journal de la Meuse* nous paraît un défenseur loyal de la cause démocratique ; il public un article plein de justesse intitulé *les Clubistes*.

L'*Echo de Cambrai* parle dans le même sens.

Le *Haro de Caen* s'occupe beaucoup des mesures militaires prises dans la Capitale. La réaction, dit-il, tire à plein collier sur le char de l'État. Les manœuvres employées à Paris sont reproduites aussi à Caen : voici comme il en parle :

« La comédie qui s'est jouée à Paris, s'est jouée à Caen depuis trois jours ; et au moment où nous écrivons, elle continue encore. On a bien renvoyé le piquet militaire qui depuis trois jours était à la mairie, mais on a conservé le piquet de la garde nationale. »

Le *Travailleur de Nancy* répond à l'*Union*, qui prétendait que les modérés ne se servaient point de l'échafaud politique, par une énumération de toutes les exécutions qui ont eu lieu sous la restauration.

Le *Journal d'Épernay* trouve que les mesures prises par la police, pendant ces jours derniers, sont de sages précautions. Il oublie que les précautions de ce genre sont souvent des provocations.

Voici l'opinion de la *Tribune de la Gironde* sur les modifications faites au budget :

« Les réductions opérées sur le budget nous paraissent devoir produire un état de choses qui nécessitera l'organisation, le crédit national, c'est pour cela que nous y applaudissons si chaleureusement, et c'est pour cela aussi, n'en doutons pas, que M. Thiers et les ministres si connus font, pour les écarter, des efforts impuissants et désespérés. »

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

La réunion de la rue de Poitiers s'est occupée hier de la candidature de M. Guizot dans le Calvados. Elle avait reçu une lettre de Lisieux, dans laquelle on la priait de donner son avis. Une longue délibération a eu lieu : et MM. Duvergier de Hauranne, Thiers, Molé, de Montalembert et Berryer ont pris successivement la parole. Il a été décidé que le comité adresserait une lettre à ses correspondants de Lisieux, pour leur dire que la réunion de la rue de Poitiers ne croyait ni utile ni nécessaire de mettre M. Guizot au nombre des candidats pour l'Assemblée législative, et au contraire il engage les électeurs à s'abstenir.

—

Le bruit a couru ce matin que la brigade Mollière, cantonnée à Marseille, a reçu l'ordre de se porter en avant, de franchir les frontières d'Italie, et d'entrer en Piémont. Cet ordre aurait été donné par la dépêche télégraphique. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est tout-à-fait inexacte. Le gouvernement n'a rien décidé sur l'intervention. Nous savons, au contraire, que le chargé d'affaires de l'Autriche, appelé hier au soir au sein du conseil des ministres, a reçu l'affirmation la plus positive que la question ultérieure d'Italie sera traitée diplomatiquement, et que le gouvernement n'entreprendra pas la guerre, si ce n'est en cas d'invasion de son territoire.

—

M. Napoléon Bonaparte dont le départ pour Madrid était fixé définitivement pour mercredi dernier, a retardé son voyage par suite des graves nouvelles d'Italie.

—

Les membres de la Montagne signataires de l'adresse des constituans démocrates français à l'Assemblée constituante romaine ont été proclamés citoyens romains.

—

Le document suivant est parvenu aujourd'hui à l'Assemblée :

Les constituants romains aux membres démocrates de la constituante française

« Citoyens,

» C'est en un moment solennel, à la veille des combats, que votre adresse nous est parvenue. Nous y puisons de nouvelles forces, de nouveaux encouragements pour la sainte lutte qui va s'ouvrir. La France a fait de grandes choses en ce monde. Vous avez souffert, espéré, combattu pour l'humanité. Et toute voix venant de vous nous impose des devoirs que, Dieu aidant, nous saurons accomplir.

» Vous avez senti, citoyens, tout ce qu'il y a de noble, de grand, de providentiel dans ce drapeau de rénovation flottant au dessus de la ville qui renferme la Capitole et le Vatican : le droit éternel recevant une nouvelle confirmation, un troisième monde s'élevant, au nom de Dieu et du Peuple, au-dessus des ruines de deux mondes éteintes, une Italie, qui sera la sœur de la France, brisant le couvercle de sa sépulture, pour venir demander, au nom d'une mission à remplir, droit de cité dans la fédération des Peuples.

» Vous avez compris que nos cœurs sont purs de haine et d'intolérance ; que nous accomplissions une œuvre d'amour et d'amélioration humaine, et qu'en revendiquant nos droits sans toucher à la croyance, en séparant comme nous l'avons fait le pape du prince, nous avons pris l'engagement de ne pas souiller cette œuvre au contact des basses passions et des lâches vengeances qu'une presse corrompue et trompée s'obstine à nous reprocher. Cet engagement, nous le tiendrons. Des paroles telles que les vôtres dédommagent de bien de calomnies, nous rassurent contre bien des complots. Nous savons que vous éclairerez vos concitoyens sur le caractère de notre révolution, et que vous maintiendrez pour nous ce droit à la vie nationole que vous avez, les premiers, proclamé et conquis.

» Il n'y a qu'un soleil au ciel pour toute la terre ; il n'y a qu'un but, qu'une loi, qu'une seule croyance : association, progrès pour tous ceux qui la peuplent. Comme vous, nous combattons pour le monde entier. Nous sommes tous frères. Nous le serons, quoi qu'on fasse.

» Comptez sur nous : nous comptons sur vous. Si, dans la crise que nous allons traverser, les forces venaient à nous manquer, nous nous souviendrions de votre promesse, nous vous crierions : *Frères, l'heure est venue, levez-vous !* et nous verrions vos volontaires accourir. Ensemble, nous avons combattu sous l'empire, nous combattrons encore ensemble pour tout ce qu'il y a de plus sacré pour les hommes : Dieu, patrie, liberté, république, sainte alliance des peuples.

« Rome, le 20 mars (arrivé à Paris le 28.)

» Signé par le président : CHARLES-LOUIS BONAPARTE, les secrétaires, les questeurs et cent vingt-trois membres de l'Assemblée.

» Pour copie originale contresignée par les envoyés de la république romaine à Paris, membres de l'assemblée constituante : MM. PIETRO BELTRAMI et PESCANTINI. »

—

MM. les maire et adjoints de la ville de Lisieux commencent à croire, à ce qu'il paraît, que la candidature de M. Guizot à la future Législative pourrait bien être une haute inconvenance. Pour se rassurer à l'endroit de cette excentricité qui surpasse toutes celles dont nous avons été témoins depuis quelque temps, ils ont exposé leur cas de conscience à MM. de la réunion de la rue de Poitiers, qui se sont rassemblés aujourd'hui.

MM. Molé, Thiers et Duvergier de Hauranne ont combattu chaleureusement l'idée des habitants du Calvados. M. Thiers surtout s'est distingué par une fougue, une vivacité d'expression qu'il a poussée jusqu'à dire que ce serait un scandale. La révolution a donc vainement passé sur de certaines divisions. Les ressentiments du ministre du 1er mars contre son infidèle ambassadeur et son roué compétiteur seront donc éternels ? *Manet alta mentè repostum.*

MM. de Montalembert et Berryer ont déclaré ne pas vouloir se prononcer sur cette candidature, et entraînant le comité, ils l'ont déterminé à répondre aux magistrats municipaux de Lisieux qu'il les abandonne aux inspirations de leur conscience et de leur jugement.

L'envoyé autrichien dont nous avons annoncé hier l'arrivée à Paris, a été reçu par le gouvernement. Après cette entrevue, des dépêches ont été expédiées à Turin, l'une par M. Drouyn de Lhuys, l'autre par lord Normanby. On dit qu'elles ont pour objet de faire traiter par la voie diplomatique les difficultés que présentent les affaires de la Haute-Italie.

ITALIE.

THÉATRE DE LA GUERRE.

(Voir au commencement du journal.)

On lit dans la *Gazette de Milan* :

Premier bulletin de l'armée autrichienne.

L'armistice nous avait été dénoncé pour le 20 courant ; ce jour trouva notre armée concentrée par un rapide mouvement de flanc ; elle attendait scrupuleusement l'heure de l'expiration de l'armistice, et ne passa le Tessin qu'à midi aux environs de Pavie.

Une grande partie des forces ennemies était cantonnée à Novare et à Vigevano. Par suite de la surprise que causa notre mouvement de flanc, ce corps piémontais occupa fortement Mortara pour défendre ses derrières qu'il croyait menacés. Là a eu lieu un engagement acharné entre notre avant-garde commandée par S. A. I. le lieutenant-maréchal archiduc Albert et l'ennemi. L'artillerie joua même pendant que nous formions nos colonnes d'attaques qui ne tardèrent pas à emporter la ville. Dans cette action, nous avons fait environ mille prisonniers, pris cinq canons, dix caissons et une caisse militaire.

» En même temps, les brigades Strasoldo et Wohlgemuth soutenaient un engagement non moins brillant à Gambolo, contre une colonne ennemie sortie de Vigevano. Les résultats de cette seconde attaque ont été quelques centaines de prisonniers, dont un officier d'état-major. Notre perte a été peu considérable, mais nous ne pouvons encore en donner le chiffre.

» Du quartier-général de Trumello, le 22 mars 1849. »

Venise. — Une correspondance, datée du 16, annonce que la flottille vénitienne a rejoint la flotte sarde pour se diriger, à ce qu'on suppose, sur Trieste. D'après la même correspondance, le générale Pépé se prépare à faire une expédition sur la Terre-Ferme.

Florence, 20 *mars.* — Un décret du gouvernement provisoire proroge la convocation de l'Assemblée constituante de Toscane jusqu'au 25 de ce mois. Du reste, les journaux de ce pays, ainsi que ceux de Rome, ne contiennent rien d'important.

— Une lettre, en date du 22, adressée à la *Gazette de Gênes*, dit que le général Lamarmora, à la tête d'un corps piémontais, est entré à Lusignano, en vertu de conventions arrêtées entre la Sardaigne et la Toscane.

Rome. — S'il faut en croire une correspondance de Rome, en date du 19, adressée à l'*Alba*, l'Assemblée constituante se prorogerait elle-même et se partagerait en sections qui se répandraient dans les différentes provinces, afin de donner au triumvirat actuel tous les pouvoirs nécessaires pour agir avec énergie dans la conduite de la guerre de l'indépendance. En outre, toute la garde nationale, de 18 à 30 ans, a été mobilisée tant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

POLOGNE.

On mande de la Gallicie :

« Il y a eu, le 17 de ce mois, à Cracovie des excès, par suite d'une illumination pour célébrer le 17 mars. Les militaires se sont permis des actes de violence envers le public ; des compagnies entières ont été envoyées en patrouille, avec l'ordre de pénétrer dans chaque maison et d'y éteindre des lampions. Alors la baïonnette et les crosses du fusil ont joué un rôle important, et il en serait résulté des scènes sanglantes, si le prince Jablonowsky, membre du comité de sûreté, n'eût pris sur lui la responsabilité de rétablir l'ordre sans le secours de la troupe. Il se rendit de maison en maison, et parvint enfin à faire éteindre les lampions. »

HONGRIE.

— Une lettre de Pesth du 20 mars, insérée dans le *Lloyd*, annonce que les insurgés hongrois au nombre de 4,000 vont occuper le 18 la ville Baja, dont la garnison autrichienne avait passé le Danube pour détruire les bateaux des insurgés sur ce fleuve.

— La publication de la nouvelle Constitution autrichienne a produit en Hongrie une impression fâcheuse. La petite noblesse, les employés des conseils, les avocats, le clergé évangélique, et surtout les prêtres catholiques la considèrent comme un coup d'Etat pour asservir la nation hongroise.

— D'après une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, l'armée impériale ne s'aventurera pas au-delà de la Theiss avant la prise de Comorn. Il est hors de doute que l'armée des insurgés ne soit plus nombreuse que celle des impériaux et qu'elle ne compense la discipline de ces derniers par l'intrépidité.

On parle d'un renfort de 50,000 hommes que l'armée de Windischgraetz va recevoir, et qu'on désire se passer de l'assistance des Russes. Aussi les principales villes de la monarchie se dégarnissent elles et leurs garnisons marchent vers la Hongrie Six batteries de grosse artillerie sont parties de Vienne pour assiéger Comorn.

AUTRICHE

Olmutz, *le 21 mars.* — Une députation de la nation slovaque, en Hongrie, composée de vingt-huit principaux habitants du comitat de Trenczyn, Neutra, Thurocz, Sohl, Arva et Lipta, a présenté hier à l'empereur une adresse dans laquelle elle fait les demandes suivantes :

1° Reconnaître la nation slovaque qui compte près de trois millions d'âmes dans les limites du pays qu'elle habite, et où elle n'a cessé d'être un peuple séparé, malgré son incorporation politique avec la Hongrie.

2° Accorder à la nation slovaque les mêmes droits qu'aux autres Peuples de la monarchie, et la défendre contre le retour de la suprématie hongroise ;

3° Autoriser la nation slovaque à avoir ses diètes nationales et une administration séparée ;

4° Remplacer immédiatement la langue hongroise par la langue slovaque dans tous les actes de l'administration publique, et en même temps congédier tous les employés hongrois.

5° Créer une autorité supérieure du pays, qui, tout en dépendant du gouvernement de Vienne, s'occuperait de l'organisation constitutionnelle et nationale de la Slovaquie. (*Lloyd.*)

—

D'après la *Gazette des Postes*, on aurait reçu à Léopol une lettre d'Odessa annonçant qu'une flotte russe de quatre vaisseaux de ligne, sept frégattes cinq corvettes, quatre bateaux à vapeur avec une quantité de bateaux de transport, 9,000 troupes de débarquement et plus de 600 canons, a quitté le 13 mars le port de Sébastopol avec destination pour la mer Adriatique. Cette flotte aurait déjà passé les Dardanelles.

PRUSSE.

La *Gazette démocratique de Cologne* cite comme preuve de la bonne entente qui règne entre l'Autriche et la Prusse l'achat de chevaux en Prusse pour l'armée autrichienne. En effet, 4,000 chevaux ont passé dernièrement en Autriche par la seule douane de Neisse en Silésie. La mésintelligence que la Prusse affecte vis-à-vis de la Russie ne trompe personne sur une alliance tacite entre les trois puissances. On veut, pour le moment, endormir l'Allemagne pour se jeter après sur la France. Les officiers prussiens le disent tout haut. Tous les princes allemands font partie de cette nouvelle sainte-alliance, car ils savent que leurs trônes chancelleront aussi longtemps que la Républiqua française existera.

DANEMARCK.

— On lit dans les *Gazettes rhénanes* :

Le différent entre le Danemarck et l'Allemagne, au sujet du Schleswig, a donné lieu à un traité particulier entre le cabinet de Copenhague et celui du Hanovre sous la médiation de l'Angleterre. Le Danemarck s'est engagé à respecter les bâtiments de commerce du Hanovre, et à ne point mettre le blocus devant ses ports. En retour, le contingent fourni par le Hanovre à la Confédération germanique pour l'entrée dans les duchés, sera tenu de ne point tirer sur l'armée danoise. Que vont penser la Prusse et le parlement de Francfort de cette quasi-défection du Hanovre ?

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, *le 28 mars à 2 heures après midi.* — Consolidés pour compte 91 1/4 à 91 2/3. Les certificats mexicains se tiennent bien dans les cours de 31 1/4 à 31 1/2 Le 5 0/0 espagnol de 16 1/4 à 16 3/4. Il n'y a presque pas d'opérations sur les fonds portugais, par suite des mauvaises nouvelles financières, arrivées de Lisbonne. Le 2 1/2 0/0 hollandais de 48 3/4 à 49. En général bourse lourde, peu d'affaires.

Les séances d'hier dans les deux chambres ont été en grande partie consacrées à la discussion de lois d'intérêt local. Tout ce qu'il y a d'intéressant, c'est l'annonce faite par le comte Grey, dans la chambre des lords, de l'intention qu'avait le gouvernement de présenter, dans la session actuelle, un bill pour changer la constitution de l'Australie.

Dans la chambre des communes il s'agissait aussi beaucoup des colonies

Un bill a été annoncé régularisant l'administration de la justice dans les îles de Vancouwer et une discussion de quelque longueur s'est engagée entre M. Adderley et sir G. Grey sur des réclamations adressées par les colonistes du cap de Bonne Espérance qui demandent qu'on n'envoie plus de condamnés dans cette colonie.

Sir G. Grey a promis de prendre en considération ces réclamations. Comme on le voit, le gouvernement anglais se préoccupe des colonies et de leurs intérêts bien plus vivement qu'auparavant. Ceci est une manière de se préparer à toutes les éventualités qui n'est pas sans quelque habileté.

D'un autre côté la pauvre Irlande continue d'être de plus en plus en lutte aux rigueurs du parlement anglais ; hier encore la chambre des communes a rejeté un bill présenté pour effectuer certaines améliorations dans la ville de Dublin, et a repoussé une mesure de dégrèvement d'impôt, proposée par M. W. Fagan, et combattue par le ministre de l'intérieur.

Nous recevons dans les journaux du soir le commencement de la séance du 26, dans la chambre des communes. Jusqu'au départ du courrier, on ne s'était occupé que d'interpellations sur des sujets d'intérêt local, et de la présentation d'une masse de pétitions de toutes les couleurs : conservatrices, protestantistes, chartistes, etc.

Nous extrayons le passage suivant des journaux de Londres au sujet du Penjab :

« Malheureusement n'ayant pas reçu d'ordre de bivouaquer sur le champ de bataille, nous nous vîmes obligés d'abandonner les canons. Notre perte peut s'évaluer de 2,200 à 2,300 ; celle de Sikhs à 4,000 hommes, dit-on. Ils se sont maintenus à peu près dans les mêmes positions qu'ils avaient avant le combat. Ils ont massé leurs forces tout le long du rivage de Ielum entre Louisivélé et Ressul. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le ministre des travaux publics vient d'envoyer aux préfets et aux ingénieurs la défense de faire travailler le dimanche dans les ateliers du gouvernement

— Le *Moniteur* annonce que, par arrêté du président de la République, M. Casenave, vice-président du tribunal de 1re instance, a été nommé secrétaire général du ministre de la justice. Il publie dans sa partie officielle les lois qui autorisent le département de la Sarthe à s'imposer pour un million de francs en faveur de la Caisse d'escompte, et les départements de l'Aube et de la Corse pour travaux extraordinaires.

— Mme Gordon, qui avait joué un rôle si actif dans la conspiration de Strasbourg, vient de mourir après une longue et douloureuse maladie.

— M. A. Huber écrit aux journaux démocratiques pour protester et demander un jury d'honneur, pour se laver de l'inculpation infâme qui pèse sur lui. Si nous avions un conseil à lui donner, ce serait de se rendre à Bourges : toute hésitation, en pareil cas, est une espèce d'aveu.

— La *Vraie République* vient de reparaître sous le nom de *Journal de la Vraie République* ; le citoyen Thoré continue d'en être le rédacteur en chef.

— Cinq procès de presse font partie du rôle des assises de la première quinzaine d'avril, savoir :

« Le 5, MM Pommier et Saint-Genest, journal de l'*Assemblée nationale* du 14 février 1849, diffamation envers M. Marrast. MM. Duchène et Ménard, journal le *Peuple*, excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Le 10, M. Duchène, journal le *Peuple*, des 18, 19 et 20 mars ; M. Delescluze, journal la *Révolution démocratique et sociale* des 18 et 20 mars, excitation à la haine et au mepris du gouvernement. Le 11, M. Duchène, journal le *Peuple* des 5, 6 et 11 mars, excitation à la haine et au mépris du gouvernement. »

— Le deuxième conseil de guerre présidé par M. le colonel Cornemuse du 14e léger, dans son audience du 27 mars, a condamné la femme Leblanc à dix ans de travaux forcés pour avoir pris part à l'insurrection de juin.

— L'émigration polonaise vient de subir encore une perte bien douloureuse dans la personne de Casimir Wollowicz mort à la 93e année d'une longue carrière consacrée au service de sa patrie.

Né en Lithuanie, Wollowicz a su se concilier l'estime et la confiance de ses concitoyens, après avoir rempli dans sa province plusieurs emplois électifs. En 1831, quand éclata la guerre de l'indépendance, malgré son âge avancé, il combattit vaillamment dans les rangs des patriotes et alla ensuite dans l'exil attendre la délivrance de sa patrie.

Pendant dix-huit ans d'émigration, il supporta avec courage, espoir et résignation la douleur de l'exil, de la séparation de sa famille et surtout de la mort de son fils Michel qui, en 1833, fut pris à Grodno, torturé et mis à mort par les Russes.

Le fils et le père ne vécurent que pour la patrie, il lui sacrifièrent tout ce dont l'homme peut disposer sur cette terre, et moururent avec le seul regret de n'avoir pas, par leurs efforts, pu contribuer à la délivrance de leur pays.

— On fait en ce moment à l'hôtel des Monnaies de Paris les préparatifs pour frapper les pièces monétaires de 20 fr. en or et de 5 fr. en argent avec les nouveaux coins républicains (couronnés à la suite d'un concours.)

Ces coins, conformément aux désirs de la commission, ont été retranchés par les artistes et sous peu de jours les presses Tonnelier vomiront à flots les nouvelles monnaies d'or et d'argent.

— Ce matin, sur 463 ouvriers maçons, terrassiers, manœuvres, tailleurs de pierre, serruriers qui stationnaient place de l'Hôtel-de-Ville et quai Pelletier pour chercher de l'ouvrage, 211 ont été embauchés.

Les charpentiers, menuisiers, peintres n'y vont presque jamais. Les compagnons maçons sédentaires de Paris sont au nombre de 17,540, et la moitié de ce nombre est inoccupée.

Il résulte que le mouvement de la place de Grève ne doit pas être considéré comme le thermomètre des travaux de bâtiment.

La situation actuelle est si mauvaise, que les entrepreneurs offrent des travaux à prix faits aux ouvriers menuisiers, et ces prix portent la journée de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. au plus.

En somme, les ouvriers de bâtiment, à Paris, sont au nombre de 80,000, et parmi eux la moitié au moins est sans travail depuis un an.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le 31 de ce mois que seront définitivement clos, à l'Hôtel-de-Ville, les registres destinés à recevoir les déclarations des fabricants et industriels qui se proposent d'envoyer leurs produits à l'exposition nationale de 1849.

Départements. — On assure que, dans la plupart des comités électoraux démocratiques des départemens, nul fonctionnaire ne sera admis à figurer sur les listes à discuter qu'il n'ait préalablement donné sa démission. Les électeurs ne doivent pas être un pis-aller pour les cupidités vaniteuses qui veulent courir à la fois les avantages de la fonction publique et les chances de la candidature. Il est temps en effet d'arriver à un système de franchise.

(*National de l'Ouest.*)

— Dimanche a eu lieu à Marseille, au Prado, la revue de la colonne expéditionnaire par le général Carrelet. On porte l'effectif des troupes à 12,000 hommes. Elle comptera huit bataillons d'infanterie, quatre batteries d'artillerie, dont deux montées ; deux compagnies du génie, deux escadrons de chasseurs et la gendarmerie. La première brigade se compose de 33e et 20e de ligne, est à Toulon, commandé par le général Mollière ; la dernière brigade, sous les ordres du général Levaillant, se compose des 38e de ligne et du 17e léger en garnison à Marseille.

— Le général Gueswiller, commandant la 1re division de l'armée des Alpes, et le général de brigade Chadeysson sont arrivés à Toulon.

Etranger. — La *Gazette de Posen* trace le tableau suivant de l'Autriche : « L'Autriche sait que le moment de l'extrême-onction approche pour elle. En tâtant son pouls nous jugeons qu'il n'y a ni poudre ni plomb ni corde capables de la guérir. La malade souffre d'une fièvre terrible ; tout annonce que c'est une fièvre putride. L'entourage qui la soignait l'a abandonnée. Sa main gauche ne sait pas ce que fait sa droite. Sa tête ne sait pas où marchent ses jambes. Ses membres se révoltent contre sa tête, et celle-ci se met en fureur contre ses membres. Le délire, la confusion sont extrêmes. La camarilla se justifie en balbutiant. Ses bons médecins se sont éloignés d'elle à temps : il n'y a plus autour d'elle que des charlatans qui la raniment par le musc.

— On assure que douze membres de la société démocratique de Bruxelles ont été arrêtés. De nouvelles arrestations ont eu lieu dans la journée de dimanche ; le banquet annoncé au Prado n'a pu avoir lieu. (*Gazette de Mons.*)

— On va ouvrir une souscription pour élever une statue à Cromwell ; elle serait placée à Saint-Yves, où il a commencé sa carrière.

— Les juifs sont encore en Suisse mis au ban de la civilisation ; ils y sont en général moins bien considérés qu'en Angleterre La France est le seul pays où ils jouissent de l'égalité civile et politique. Ne serait-il pas temps que la confédération leur rendît justice et les traitât en frères ? Espérons que l'Assemblée nationale résoudra prochainement cette question au point de vue de la fraternité et de la civilisation.

(*L'Helvétie.*)

— Plusieurs troupes de Polonais, enrôlés en France pour le compte de Charles-Albert, ont traversé Genève, allant rejoindre l'armée piémontaise. (*Idem.*)

— Des lettres de Buenos-Ayres, du 16 janvier, rapportent que beaucoup de commerçants ont quitté Monteyideo, pour se retirer à Buenos-Ayres, persuadés que si la France retire à Montevideo les subsides mensuels qu'elle lui accorde, cette ville sera obligée de se rendre. (*Villes et Campagnes.*)

— Le gouvernement remain a nommé le père Gavazzi premier aumônier de l'armée. (*Idem.*)

— Voici l'extrait d'une lettre de la Nouvelle Orléans, en date du 4 fevrier :

« La rage pour l'or de la Californie va en augmentant ; on a trouvé des morceaux d'or pur pesant jusqu'à 25 livres. Le célèbre colonel Frémont était parti il y a environ un an avec quarante hommes choisis, pour une expédition en Californie, afin de reconnaître le pays, et s'était muni de toute espèce de machines et outils pour miner. L'influence de cette immense richesse commence à se faire sentir aux États-Unis. » (*Idem.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 29 mars 1849.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à midi.

Le procès-verbal est adopté

Il est procédé à un scrutin de division qui constate la présence de 578 membres.

Divers rapports sont déposés.

M. FLOCON dépose sur le bureau une pétition des ouvriers couvreurs.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget spécial du ministère de l'agriculture et du commerce.

Chapitre 1er. — Administration centrale (personnel), 464,450 fr.

La commission propose une réduction de 31,000 fr.

M. BUFFET, ministre de l'agriculture et du commerce, combat la réduction.

Sur quoi, en effet, cette économie de 31,000 fr. devra-t-elle porter ? Sur le service des haras. On propose de supprimer le chef de division, un chef de bureau et huit employés, c'est-à-dire que cela équivaut à une suppression du service, car le personnel des haras déjà si restreint, ainsi réduit, il deviendra impossible qu'il rende un service utile.

M. MARCEL BARTHE, rapporteur de la commission. Je viens justifier la réduction proposée par la commission. Je déclare tout d'abord que si l'Assemblée ne se sent pas le courage, comme l'a eu la commission, de se placer au-dessus des

onsidérations personnelles, il faut tout de suite voter le budget présenté par les ministres et renoncer à le réduire. Pour vous donner ce courage, messieurs, en songeant aux employés atteints par les suppressions, songez aussi à la France, songez aux dix millions de contribuables qui, depuis si longtemps, s'épuisent à solder les états-majors de notre administration. (Approbation.)

Le ministère de l'agriculture et du commerce est composé de plusieurs divisions dont les chefs n'ont à diriger qu'un très petit nombre d'employés, quelques-uns sept ou huit, entre autres celle des haras. Nous avons pensé que cette division pouvait parfaitement être réunie à celle de l'agriculture. En effet, il n'est pas impossible de trouver, pour conduire ces deux divisions, un homme qui soit en même temps versé et dans la science du cheval, et dans celle de l'agriculture.

M. BEAUMONT (de la Somme) combat la réduction.

Le chapitre 1er est adopté avec la réduction de 31,000 fr.

Chapitre 2. — Administration centrale (matériel), 100,000 fr.

La commission propose une réduction de 18,000 fr. — Adopté.

Chapitre 3. — Subvention à deux caisses de retraite, 150,000 fr. — Adopté.

Chapitre 4. — Ecoles vétérinaires, 536,500 fr.

La commission propose une réduction de 4,000 fr.

M. BUFFET, ministre de l'agriculture et du commerce, fait observer que la réduction proposée par la commission, tombe uniquement sur l'inspecteur-général des écoles vétérinaires. Or, voici ce qui s'est passé à l'égard de ce fonctionnaire: il jouissait d'un traitement annuel de 10,000 fr., et on lui accordait 5,000 fr. de frais de tournée. Son traitement a été abaissé à 8,000 fr., et on lui a retranché 2,000 fr. sur ses frais de tournée; lui faire subir une nouvelle réduction, c'est ne plus vouloir que les écoles vétérinaires soient inspectées par un homme capable.

M. RICHARD appelle l'attention de l'Assemblée et de M. le ministre sur la condition des vétérinaires de l'armée. Cette position est tout-à-fait fausse. Quelquefois ils sont considérés comme officiers, d'autres fois comme sous-officiers. La cavalerie française ne pourrait que gagner à ce que cette position fût fixée.

Le chapitre 4 est adopté avec la réduction de 4,000 fr.

Chapitre 5. — Enseignement professionnel de l'agriculture, 2,745,000 fr.

La commission propose de réduire ce crédit à 1,645,000 fr.

M. BUFFET. La commission, sur le seul chapitre de l'enseignement professionnel de l'agriculture, propose l'énorme réduction de 1,400,000 fr.

Tout d'abord, je dois faire observer qu'il ne s'agit pas d'un crédit à ouvrir, mais d'un crédit qui a été ouvert par anticipation, en vertu du décret spécial du 3 octobre 1848.

M. LE RAPPORTEUR persiste dans la réduction proposée.

M. TOURRET repousse la réduction.

M. DEZEIMERIS, membre de la commission, déclare que la commission a été d'autant plus effrayée des dépenses de l'Institut de Versailles, que les travaux se font sans appréciation préalable, sans marchés passés, sans devis; on estime au hasard, et on arrive à des exagérations dont une seule pourra faire juger des autres.

Ainsi, pour les dépenses du mobilier et les frais d'exploitation, on demande 200,000 fr. C'est là une dépense vraiment excessive. Si l'Institut national doit être la première ferme de la France, il ne faut pas qu'il en soit le premier palais.

L'orateur entre dans quelques autres détails des dépenses de l'Institut de Versailles, et insiste pour l'adoption des réductions proposées par la commission.

Après quelques arguments échangés entre M. Richard et M. Tourret, la discussion est close.

Le ministre consent à une réduction de 300,000 fr. sur l'ensemble du chapitre.

Le chapitre, ainsi réduit au chapitre définitif de 2,445,000 fr., est mis aux voix et adopté.

Chapitre 6. — Encouragements à l'agriculture, 667,128 francs.

La commission propose une réduction de 10,000 fr.

M. DESMOLLES demande que le crédit soit porté à 1,000,000 et M. Laussat à 1,100,000 fr.

Ces amendements ne sont pas appuyés.

Le chapitre est voté avec la réduction de 10,000 fr. proposée par la commission et acceptée par M. le ministre.

Chapitre 7. — Haras; dépôts d'étalons 1,556,400 fr.

Aucune réduction n'est proposée sur ce chapitre. Il est adopté.

Chapitre 8. — Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, 1,100,000 fr.

Réduction proposée par la commission, 160,000 fr. — Adopté.

Chap. 9. Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, 639,000 fr.

Réduction proposée par la commission, 100,000 fr.

M. ALCAN entre dans quelques considérations sur les manufactures nationales. A l'époque de leur fondation; dit-il, sous Colbert, ces établissements avaient leur raison d'être; il fallait doter la France de produits qu'elle ne donnait pas. Mais aujourd'hui que le travail privé lutte sans infériorité contre les établissements de l'Etat, et que depuis longues années ils ne fonctionnaient que pour les maisons princières, il n'y a pas de raison de leur continuer les sacrifices qu'ils ont coûtés jusqu'à présent.

M. BUFFET, ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir répondu à l'honorable préopinant que, quelle que soit l'habileté du travail privé, il est loin encore d'atteindre la perfection de certains produits de nos manufactures nationales, combat la réduction proposée par la commission.

M. LE RAPPORTEUR de la commission insiste pour le maintien de la réduction. Souvent, dit-il, il arrive que, dans la manufacture des Gobelins, par exemple, pour avoir, en tapisserie, la copie d'un tableau, on dépense 50,000 fr., quand on pourrait avoir l'original pour 10,000 fr.

Le chapitre est adopté sans réduction.

Chapitre 10. — Conservatoire et écoles des arts et métiers, 1,145,000 fr. — Adopté.

Chapitre 11. — Encouragements aux manufactures et au commerce, missions, etc., 273,000 fr. — Adopté.

Chapitre 12. — Frais de surveillance des sociétés tontinières, 20,000 fr. — Adopté.

Chapitre 13. — Encouragements aux pêches maritimes, 400,000 fr. — Adopté.

Chapitre 14. — Poids et mesures, 739,000 fr. — Adopté.

Chapitre 15. — Exposition des produits de l'industrie nationale, 400,000 fr. — Adopté.

Chapitre 16. — Entretien des établissements thermaux appartenant à l'Etat, 280,000 fr.

La commission propose une réduction de 5,000 fr.

Après quelques observations de M. Laussedat, qui combat le réduction, elle est mise aux voix et adoptée.

Chapitre 17. — Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales, 60,000 fr.

La commission propose la suppression totale du crédit; elle est combattue par M. le ministre des travaux publics, qui fait observer que 6,500 fr. sont déjà dépensés.

Après un court débat la commission consent à accorder 30,000 fr. sur le crédit de 60,000 fr. demandé par le gouvernement.

Le chapitre ainsi réduit est adopté.

Chapitre 18. — Etablissements et services sanitaires, 319,000 fr.

Réduction proposée par la commission 100,000 fr.

Après quelques explications de M. Astoin, M. le ministre consent à une réduction de 30,000 fr., mais il craindrait, en consentant à une plus forte diminution, de désorganiser complétement un service si important que le service sanitaire.

M. LE RAPPORTEUR. Ce chapitre est gros d'abus : il existe 7 administrations sanitaires et un nombre prodigieux d'employés. Les hommes compétents sont convaincus que toutes les administrations des ports de la Manche et de l'Océan pourraient être supprimées sans aucun inconvénient. La commission propose une réduction de 100,000 fr.

M. BUFFET, ministre du commerce, demande que, par un chapitre spécial, il lui soit accordé un crédit de 500,000 fr. destiné à combattre l'invasion du choléra.

M. FLOCON ajoute que si ce crédit de 500,000 n'a pas été, pour M. le ministre, l'objet de la présentation d'un projet spécial, ç'a été dans l'excellente intention de ne pas jeter l'alarme dans la population. Aujourd'hui, la population est calme, elle sait que des cas de la maladie se sont présentés; elle apprendra avec bonheur qu'on s'occupe activement de diminuer le nombre.

Le crédit de 500,000 fr. est mis aux voix et n'est pas accordé.

Les autres chapitres sont adoptés sans modifications.

Au moment où M. le président annonce qu'il va être procédé au scrutin de division sur l'ensemble du budget du ministère de l'agriculture et du commerce, M. Jules Favre demande la parole pour une motion d'ordre (Le silence se rétablit).

M. JULES FAVRE. Citoyens représentants, l'impression profonde qui a été causée hier, au sein de l'Assemblée, par la communication de M. le président des ministres, a été vivement sentie par votre comité des affaires étrangères. Il s'est réuni hier au soir et ce matin, et il a arrêté une résolution qu'il m'a chargé de vous présenter aujourd'hui.

Mais M. le ministre des affaires étrangères, pour des raisons qui lui sont personnelles, ayant témoigné au comité le désir de ne s'occuper que demain de cette résolution, je viens au nom du comité vous demander de renvoyer à demain, au commencement de la séance, la présentation de la résolution du comité.

De toutes parts : Appuyé !

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du budget spécial de l'agriculture et du commerce.

En voici le résultat :

Nombre de votans	605
Pour	695

L'Assemblée a adopté à l'unanimité.

La séance est levée à cinq heures un quart.

COURS ET TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER BARBOU.

Poursuite contre M. Proudhon et contre le journal le PEUPLE.

Audience du mercredi 28 mars.

La foule est nombreuse aux abords de la cour d'assises, composée presque exclusivement d'ouvriers. Les dames sont assez nombreuses. Tous les regards sont portés sur le citoyen Proudhon. Les citoyens Gent et Ch. Dain, représentants du peuple, viennent lui donner la main.

L'audience commence à dix heures et demie après les questions d'usage au citoyen Duchêne, gérant.

M. LE PRÉSIDENT. Citoyen Proudhon, vos noms et prénom ? — R. Proudhon (Pierre-Joseph).

D. Votre âge ? — R. Quarante ans.

D. Le lieu de votre naissance ? — R. Besançon.

D. Votre profession ? — R. Directeur du journal le *Peuple*.

M. LE PRÉSIDENT : Asseyez-vous.

M. le président procède à l'appel des jurés et reçoit leur serment.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui joint les causes de MM. Proudhon et Duchêne, et les cite à comparaître, le 28 mars, à neuf heures du matin, devant la cour d'assises de la Seine, comme accusés de s'être rendus coupables, dans les numéros des 26 et 27 janvier, des délits :

1° D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement;

2° D'attaque contre les droits et l'autorité du président;

3° D'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres ;

4° D'attaque contre la Constitution.

M. Duchêne accepte, comme gérant, la responsabilité des articles incriminés.

M. Proudhon se reconnaît l'auteur desdits articles et en accepte également la responsabilité.

M. Meynard de Franc, avocat général, donne lecture des deux articles incriminés et soutient l'accusation.

M. Madier de Montjau aîné, avocat de M. Proudhon, demande la suspension de l'audience pour un quart d'heure.

Le nombre des représentants du Peuple à l'audience s'est augmenté; nous remarquons MM. Joly père, Detours, Démosthène (Ollivier). Un grand nombre d'avocats ayant envahi le prétoire, le président donne l'ordre aux gendarmes de le faire évacuer.

L'avocat, dans une brillante plaidoirie, s'appuie sur le précédent du *Peuple constituant* et cite, en regard, des articles de l'accusé taxés de violence par le ministère public, un article de l'*Assemblée nationale*, où nous lisons ces lignes: « Bientôt la guillotine *sociale* s'élevera.... 50,000 têtes tom- « beront à Paris seulement.... Les officiers de la garde na- « tionale seront les premiers frappés; viendront ensuite les « rédacteurs des journaux réactionnaires, les magistrats qui « ont condamné les socialistes. » L'avocat termine par cette citation.

Et, à ce sujet, un souvenir historique me revient en mémoire. On poursuivait déjà les doctrines autrefois! A Rome, un vieillard fut un jour traîné devant un tribunal des plus puissants et des plus redoutés : là il fut forcé de demander pardon à l'Eglise et à Dieu du scandale de son hérésie.

Ce vieillard, citoyens, c'était Galilée; ce tribunal était le tribunal de l'inquisition; et l'hérésie de Galilée, c'était la loi des mondes!

Ce souvenir me rassure, le jury de France ne sera jamais le tribunal de l'inquisition. (Mouvement et profonde sensation.)

LE CIT. MEYNARD DE FRANC, avocat général, réplique en peu de mots; il repousse le reproche d'avoir voulu faire un procès de tendance, et après être revenu sur les arguments qu'il a déjà présentés, il déclare persister dans ses conclusions.

Le citoyen Proudhon a la parole. (Vif mouvement d'intérêt.)

« Je suis accusé, dit-on, d'avoir excité la haine et au mépris du gouvernement de la République; or, je vous le demande, est-ce possible de la part d'un républicain comme moi, et, vous le savez, d'un républicain de la couleur la plus foncée ? (Mouvement prolongé.)

» Tout cela, parce que, dans le procès actuellement pendant devant l'Assemblée nationale entre la Révolution et la contre-révolution, je me suis avisé de tirer en cause le président actuel de la République, au nom duquel s'ourdit, selon moi, la trame réactionnaire.

» En attendant que je fournisse devant qui de droit de plus amples explications, je prie mes honorables collègues d'apprécier dans le secret de leur conscience ce que je m'en vais leur dire.

» Ce n'est pas du socialisme que je fais en ce moment ; c'est de la politique, de la politique la plus vieille et la plus triviale. Faut-il que ce soit moi, un homme d'hier, qui en remontre aux maîtres ?...

» On l'a dit à la tribune, le ministère l'avoue, tout le monde le répète :

» Le principe de la proposition Rateau, c'est que la majorité, pour ne pas dire la presque totalité des représentants, s'étant déclarée contre la candidature de Louis Bonaparte, l'Assemblée nationale est nécessairement hostile au président; qu'ainsi la marche du gouvernement est entravée, la politique incertaine, le retour à la confiance impossible; qu'en conséquence, devant le magnifique cadeau que lui a fait le suffrage universel, le devoir de l'Assemblée est de se dissoudre.

» En un mot, c'est sur l'existence vraie ou présumée d'un *conflit* ou *discord* entre l'Assemblée et le président de la République que repose la demande présentée par l'honorable M. Rateau et par le ministère.

On m'accuse ensuite d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Si je voulais récriminer, je renverrais cette accusation au ministère. En effet, lisez le *Moniteur*, il n'y a pas de jour où on ne m'y désigne à la haine des citoyens; il n'y a pas de jour où je n'y sois désigné comme l'homme le plus dangereux. Non, messieurs, je ne suis pas un homme si dangereux ; ce qu'on poursuit en moi, c'est le socialisme, c'est cet homme qui a dit : *La propriété c'est le vol*; cet homme qui a blasphémé la divinité ; que sais-je ? Eh bien ! cet homme, enfin le voilà... on le tient. (Mouvement.)

» Comment se tirera-t-il de cette quadruple accusation dans laquelle on l'enserre ? Mais ces quatre crimes, je ne les ai pas commis, on vous l'a dit, on vous l'a prouvé tout à l'heure. On ne poursuit donc que le socialisme.

Après s'être exprimé ainsi, dans les procès de presse, il est d'habitude et de convenance que le président s'abstienne de tout résumé; le président Barbou entre dans de longues considérations sur le droit constitutionnel, considérations auxquelles l'avocat général n'avait touché en aucune façon. Après avoir cherché à réfuter la doctrine du citoyen Proudhon, le président pose aux jurés les questions de culpabilité.

Me Madier, dans l'impuissance où il se trouve de répondre à l'espèce de réquisitoire du citoyen Barbou, se borne à demander à la cour 1° que l'article du *Peuple* du 29 janvier, dont la lecture a été interrompue, soit mis sous les yeux des jurés; 2° que ces questions : « P.-J. Proudhon est-il coupable d'avoir remis à Duchêne les articles qui lui ont servi à commettre tels ou tels délits? » questions auxquelles les jurés ne peuvent répondre que par l'affirmative, puisque c'est là un fait matériel reconnu par Proudhon lui-même, il soit substitué celles ci : P.-J. Proudhon est-il coupable des faits imputés à Duchêne par la remise des articles qui lui ont servi à ce dernier à commettre tels ou tels délits ?

La cour, après en avoir délibéré, rejette toutes les conclusions posées par le défenseur. Les questions resteront telles quelles, et l'article du 29 janvier ne sera pas transmis aux jurés.

Cet incident vidé, la cour et le jury se retirent. Après une heure trois quarts de délibération, les jurés rentrent en séance, le chef du jury lit un verdict déclarant :

Georges Duchêne coupable, 1° d'attaque contre les droits et l'autorité du président de la République, 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

Pierre-Joseph Proudhon coupable 1° du délit d'excitation à la haine contre le gouvernement de la République; 2° du délit d'attaque à la Constitution ; 3° d'attaque contre le président de la République et les droits qu'il tient de la Constitution.

Cette déclaration cause dans l'auditoire une pénible émotion.

Le président prononce ensuite un arrêt qui condamne :

1° Le citoyen Duchêne à une année d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende;

2° Le citoyen Proudhon à trois années d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 27 mars.

Je sais bien qu'on ne recule pas devant cette conséquence extrême, et qu'on a traité aussi de bourreaux ceux qui ont combattu contre l'insurrection de juin. Je le répète, c'est une douloureuse nécessité que celle de faire couler le sang même de coupables ; mais il faut se dévouer à la défense de la société : c'est elle qui maintenant est faible et attaquée ; les idées d'ordre et de modération sont en danger. Malheur à ceux qui les attaqueront ; et si le sang coule pour la défense de l'ordre, que la responsabilité en retombe sur eux ! (Murmures.)

Voilà par quels antécédants il nous fallait passer pour arriver au moment où l'Assemblée nationale s'est réunie.

A peine réunie, l'Assemblée nationale, qui n'approuva pas à coup sûr tous les actes du gouvernement provisoire, mais qui lui savait gré de ses intentions, lui vota des remercîmens à la presque unanimité. Ce vote rencontra cependant de l'opposition de la part de Barbès qui veut, avant tout, qu'une enquête soit faite sur les massacres de Rouen. L'Assemblée lui répond par un vote presque unanime, je le répète.

Il est vrai qu'elle a refusé de créer, comme le demandait Louis Blanc, un ministère du progrès et du travail; qu'elle a nommé une commission exécutive dont Louis Blanc et Albert ne faisaient pas partie, et qu'elle a indiqué tout d'abord la ligne de modération dans laquelle elle voulait marcher.

De là l'attitude et les projets hostiles des clubs ; mais il fallait un prétexte, comme au 16 mars et au 17 avril. On préparait en ce moment une pétition en faveur de la Pologne. Le 13 mai déjà, une pétition avait été l'objet d'une manifestation qui, fidèle à son programme, s'était arrêtée à la place de la Madeleine, où elle avait remis sa pétition à M. Vavin, représentant.

Assurément si l'on n'avait songé qu'à la Pologne on pouvait considérer qu'on avait fait tout ce qui était possible par l'usage du droit de pétition. Mais la Pologne n'était qu'un prétexte, et avec ce mot magique on voulait soulever une de ces manifestations qui ont à plusieurs reprises inquiété Paris. On se réunit chez Dourlans, et là, ainsi que l'a raconté M. Dagneaux, on parle d'attaquer, sans désigner qui l'on veut attaquer. La réunion est fixée au 15 mai, et cet avis est donné par une affiche du comité centralisateur, signé : Huber, vice-président, et Danduran, vice président.

Ici, nous rencontrons un nom qui était prononcé tout à l'heure encore. Le fait qui concerne Huber a été déposé par un témoin que nous n'avons pas appelé, mais qui est venu à la requête de l'accusé Raspail. Ce témoin, fonctionnaire public, a cru pouvoir prendre et distribuer des copies de pièces confiées à sa garde, et il résulte de ces pièces que Huber aurait fait contre des amis, contre des complices, des révélations. Nous ne savons encore ce qu'il y a dans ces révélations; nous ne voulons, à cet égard, ni accuser ni défendre Huber.

Condamné en 1838 et détenu jusqu'à la révolution de 1848, Huber était devenu un des démagogues les plus exagérés, et nous trouvons dans le dossier la trace des relations étroites d'Huber avec Barbès. Voilà tout ce que nous savons d'Huber. Est-il ou non coupable du fait qui lui est imputé? Nous ne le savons pas, et nous désirons que la vérité se fasse jour, quoique cela nous paraisse importer fort peu à la cause; car on ne prétendra sans doute pas qu'Huber n'a été qu'un agent provocateur; et que la police républicaine s'est servie de lui.

Vous n'attendez pas que je vous retrace, après tant de récits, les scènes déplorables du 15 mai. Vous vous en rappelez toutes les circonstances; vous savez comment l'Assemblée a été envahie, malgré les mesures prises à l'avance et rendues inutiles par l'ordre donné par le général Courtais de remettre la baïonnette au fourreau.

Vous savez que, pendant trois heures, trois mortelles heures, l'orgie populaire a souillé l'Assemblée qu'elle outrageait, qu'elle violait, qu'elle renversait ; après avoir voulu lui imposer la honte d'une délibération prise sous la pression de la violence, c'est-à-dire un suicide.

J'ai hâte de dire que l'Assemblée nationale a été abandonnée par ceux qui avaient mission de la défendre ; elle ne s'est pas abandonnée elle-même. Elle est demeurée calme jusqu'au moment de l'expulsion du président de son fauteuil, et elle a opposé à la violence la seule force dont elle pouvait disposer, la force morale.

Si le triomphe de l'émeute a été prompt et facile, vous savez que sa défaite ne fut ni moins prompte ni moins facile, et la France apprit en même temps et le crime et l'arrestation des criminels.

M. le procureur général explique ensuite qu'il n'a à prouver qu'un attentat et non un complot, et il soutient l'accusation en ce qui touche Blanqui, Albert et Barbès.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise, on annonce l'arrivée de M. Buchez.

M. Buchez est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. Lorsque l'accusé Raspail a lu sa pétition, vous rappelez-vous si vous lui avez fait un signe quelconque d'assentiment?

M. BUCHEZ. J'ai torturé mes souvenirs à cet égard, et je ne me rappelle pas lui avoir fait aucun signe. J'ai pu dire à des représentans qui m'entouraient : « J'espère que tout le monde s'en ira dès qu'il aura lu. » Je n'ai pas pu donner la parole à M. Raspail.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez M. Pierre Lefranc.

M. Pierre Lefranc est rappelé. Sollicité par M. le président, il déclare de nouveau qu'il a considéré comme un consentement l'attitude du président Buchez.

Les deux témoins se retirent, Raspail dit à demi voix à M. Buchez : Vous devez avoir un petit remords.

M. le procureur général BAROCHE poursuit encore son réquisitoire, et il soutient l'accusation contre Sobrier et Raspail.

Au moment où il prononce ces mots : l'accusé Raspail est allé à l'Hôtel-de-Ville, une voix éclate dans la tribune d'en haut : CE N'EST PAS VRAI ! — Une sensation profonde s'empare de tout l'auditoire. M. le procureur général s'asseoit.

M. LE PRÉSIDENT. Gendarmes, saisissez immédiatement l'auteur de cette injure, et qu'il soit amené au pied de la cour.

Le jeune homme qui a prononcé ce cri est amené à la barre. Il déclare se nommer Ribeyrolles, voyageur du commerce et intimement lié avec le fils de M. Raspail, ce qui lui a arraché ce cri involontaire, pour lequel il prie la haute cour de recevoir ses excuses.

Sur les instances de Raspail et de son avocat, auxquels se joint M. Baroche lui-même, la haute cour, usant d'indulgence, condamne le sieur Ribeyrolles à 24 heures d'emprisonnement.

L'audience est levée à six heures trois quarts.

Audience du 28 mars.

A dix et demie l'audience est reprise.

M. l'avocat général de ROYER : Une lettre de M. Clément Thomas a été adressée à M. le président, qui veut bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, en autoriser la lecture.

M. l'avocat général donne lecture de cette lecture, accompagnant l'envoi de l'ordre qui lui a été envoyé le 15 mai d'occuper les Tuileries, et de la lettre de convocation pour la réunion du 14.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat-général.

M. CHENNEVIÈRE, avocat-général, soutient l'accusation à l'égard de Flotte, Quentin et Larger, et abandonne presque celle de Degré, dit *le pompier*.

Les bruits les plus absurdes circulent et des ordres sévères sont donnés aux troupes.

A la reprise de l'audience, la parole est donnée à M. Royer, avocat général.

M. ROYER soutient l'accusation contre Borme, et va chercher ses arguments dans l'opinion de Vidocq qu'il cite :

« Borme, c'est un ambitieux, c'est un esprit méchant, qui est parfois d'une insensibilité qui va jusqu'à la cruauté. »

» En 1843, à Marseille Borme a été condamné à deux mois d'emprisonnement pour escroquerie; plus tard, à Paris, il a été condamné à quinze jours de la même peine pour port illégal de la Légion-d'Honneur. »

Après avoir passé légèrement sur l'accusé Thomas, il arrive à Villain :

Nous en avons fini avec les auteurs de l'attentat. Villain commence la série des complices qui est ici représentée par deux hommes.

M. l'avocat-général fait ressortir ce qu'il y a de grave dans l'organisation de la société des Droits de l'Homme, dont Villain était président. Si on veut avoir une idée de l'esprit et du but de cette société, lorsqu'on interroge ses circulaires, ses ordres du jour, ses publications, partout on y trouve des menaces et des périls pour l'ordre social. Ce qu'il ne faut pas oublier, surtout, c'est ce qu'on disait il y a quelques jours avec une apparence d'audace, que l'organisation de cette société permettrait de mettre en deux heures 34,000 hommes sur pied.

Maintenant, qu'est-ce qui relie Villain à l'attentat du 15 mai ? C'est là la question délicate, on ne peut se le dissimuler, et le ministère public l'avoue franchement. On n'a pas oublié qu'un drapeau de la société des droits de l'Homme a été saisi à l'Assemblée.

Arrivant aux charges qui pèsent sur le général Courtais, il dit :

Si l'on revient à l'Instruction, que trouve-t-on ! Un témoin qui était en rapport avec Sobrier et qui dit au ministre de l'intérieur que, dans la maison Sobrier, on comptait sur la défection du général Courtais.

Or, dans cette maison s'imprimait un journal appelé *Commune de Paris*. Il était l'organe de Sobrier. Que lit-on dans un des numéros de ce journal ? A la première page, ceci : « Il faut surveiller l'Assemblée nationale. » Et à la quatrième, cette phrase : « Le citoyen général Courtais s'est exprimé en des termes qui font honneur au commandant de la garde nationale; il a dit franchement qu'il ne tirerait pas l'épée contre le peuple s'il descendait encore dans la rue pour combattre les réactionnaires. »

Va-t-on plus loin ? On le rencontre à la grille, qu'il fait ouvrir aux délégués. Ainsi, le pont est livré par le général, la porte ouverte par le général ; mais ce n'est pas encore assez : à ce moment, l'accusé, marchant de faiblesse en faiblesse, arrive, en entendant crier : A bas les baïonnettes ! à donner l'ordre par écrit à un commandant de la garde mobile, qui regrette d'obéir, qui a résisté à un ordre verbal, malgré la présence de la foule déjà surexcitée; l'accusé arrive à donner l'ordre par écrit de remettre la baïonnette dans le fourreau. C'est un jeune officier qui donne ainsi une leçon à un général.

Voilà tous les obstacles aplanis devant la manifestation ; elle peut marcher hardiment, rien ne l'arrêtera plus.

Sur la place de Bourgogne, que se passe-t-il ? La foule veut entrer ; elle insiste comme elle a insisté sur le pont, à la grille. L'accusé Courtais monte sur une chaise et se place sur l'entablement.

Il arrive là évidemment avec l'intention obstinée d'éviter toute résistance. Alors le général, en grand uniforme, tend et donne la main à des envahisseurs. Le fait est contesté. Mais que faisait la foule alors ? Elle criait : « Vive Courtais ! à la bonne heure ! voilà un brave homme ! » On prenait cette conduite pour un acte louable : c'était une faiblesse, et l'on n'est jamais récompensé d'une faiblesse.

La garde nationale ne voulait pas qu'on la regardât comme solidaire de son chef, qui lui avait fait jouer un si triste rôle, en laissant passer au milieu de ses rangs ceux-là mêmes qui avaient laissé violer l'Assemblée. La garde nationale criait : A bas le traître ! C'est là un de ces sentiments spontanés dont il faut aussi tenir compte.

Et, d'ailleurs, l'Assemblée n'a-t-elle pas admis elle-même sans hésitation l'arrestation du général Courtais ? Voilà la réponse aux témoignages qui se sont produits ici : un jugement sévère mais patriotique de la garde nationale, un ordre d'arrestation délivré par l'Assemblée.

Un haut enseignement, dit en terminant M. l'avocat-général, doit sortir pour tout le monde de ce procès.

Bulletin de la Bourse du 29 mars.

Les fonds 5 0/0, qui avaient ouvert à 86 75, ont baissé vers le milieu du cours, par une de ces paniques familières à la bourse. Mais ils ont repris vers la fin pour baisser encore ensuite, les nouvelles politiques étant cause de ces variations.

Le 3 0/0, resté hier au comptant à 54 40. a débuté aujourd'hui à 55 25, a fait 55 40 au plus haut, et reste au plus bas à 55. Fin courant, il a débuté à 55 25, a atteint 55 50 au plus haut, a fait 54 90 au plus bas, et reste à 55. On n'a pas négocié de primes.

Le 5 0/0, resté hier au comptant à 85 45, a débuté aujourd'hui à 86 75, est tombé à 86 10, est remonté à 86 90 (plus haut cours), et resté à 86 30. Fin courant, il a fait 86 90 au plus haut, 86 au plus bas, et reste à 86 30. On a négocié les primes fin courant dont 1, de 87 25 à 86 90, dont 50, de 88 à 87, et fin prochain dont 2 de 90 50 à 89 50, dont 1 de 92 50 à 91 50, et dont 50 à 91.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGÈNE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.